

**SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2018**

---

**DÉCISION N° 2018 / 91 / RN 147 LIMOGES-BELLAC CRÉNEAU DÉPASSEMENT/ 1**

---

**PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN CRÉNEAU DE DÉPASSEMENT SUR LA RN 147 ENTRE LIMOGES ET BELLAC (87)**

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-15-1 et suivants,
- vu la lettre de saisine de Monsieur Raphaël LE MÉHAUTÉ, Préfet de la Haute-Vienne, en date du 16 octobre 2018 demandant la désignation d'un garant en application de l'article L.121-17 et selon les modalités de l'article L.121-16-1,

après en avoir délibéré

**DÉCIDE :**

**Article unique :**

Monsieur Michel PÉRIGORD est désigné comme garant de la concertation préalable du projet d'aménagement d'un créneau de dépassement sur la RN 147 entre Limoges et Bellac.

La Présidente



Chantal JOUANNO